



On contribue à votre qualité de vie.

Services d'aide pour maintien à domicile

Votre demeure est votre point de repère, votre havre de paix. Vous y avez vos habitudes, vos souvenirs, et vos proches vous y retrouvent avec bonheur. Mais avec le temps, vous vous sentez peut-être moins en sécurité qu'avant : problèmes de santé nécessitant un suivi, difficulté à vous déplacer et à effectuer des tâches quotidiennes, anxiété causée par l'isolement. Les sources d'inquiétude peuvent être nombreuses, et l'aide du CLSC est parfois longue à obtenir. Heureusement, Servirplus propose le programme Vivre à domicile, qui vous offre une gamme complète de services vous permettant de vivre chez vous plus longtemps, heureux et en toute sécurité.



Mon choix pour la vie.

Vivre à domicile : adapté aux réalités de votre vie

Élaboré par Servirplus, le programme Vivre à domicile offre une multitude de services conçus pour répondre aux besoins variés des personnes qui souhaitent continuer à vivre chez elles, mais qui ne peuvent y arriver sans aide.

Aperçu des services offerts

- + Soins d'assistance et d'hygiène Soins d'hygiène personnelle, aide à la préparation des repas, aide au coucher et lever, accompagnement, etc.
- + Soins infirmiers
 Injections, prélèvements sanguins, vaccination, changement de pansement, gestion des maladies chroniques, soins palliatifs, soins des pieds, etc.
- + Soins médicaux Visite d'un médecin à domicile, suivi à distance.
- + Soins psychosociaux Psychologue, travailleur social, zoothérapie, etc.
- + Services de réadaptation Ergothérapie, orthophonie, orthopédagogie, etc.
- + Service de surveillance 24 heures Monitoring à distance des signes vitaux, système d'alerte pour situations d'urgence.
- + Services aux proches aidants Gardiennage, répit, formation (médication, nutrition, sécurité du domicile, etc.)
- +Évaluation des besoins (en collaboration avec le CLSC, le cas échéant) Volet santé, volet psychosocial.

Aide ponctuelle ou prise en charge globale

Les services sont disponibles « à l'unité », selon vos besoins précis, mais peuvent aussi être regroupés en forfait adapté à votre situation.

Des services remboursés par les assureurs et par le gouvernement

Des assureurs privés offrent des polices d'assurance qui couvrent les services professionnels psychosociaux et médicaux à domicile. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une déduction fiscale. Quant aux services d'aide domestique, ils sont admissibles au programme d'exonération financière de la Régie de l'assurance maladie du Québec.